

Division des Ressources Humaines et des  
Emplois du 1<sup>er</sup> degré

Mende, le 17 novembre 2020

Affaire suivie par :  
Séverine Richard  
Adjointe cheffe de division - Gestion collective

Le directeur académique des services de l'Éducation  
nationale de la Lozère

Tél : 04 66 49 51 13  
Mél : [severine.richard@ac-montpellier.fr](mailto:severine.richard@ac-montpellier.fr)

à

3 rue Chanteronne CS 80022  
48009 Mende cedex

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s du 1<sup>er</sup>  
degré  
s/c de Mesdames les inspectrices et Monsieur  
l'inspecteur de l'Éducation nationale

**Objet : Changement de département des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2021**

Ref : Note de service du 13-11-2020

Pièce jointe : Annexe I – demande de bonification au titre du handicap

J'ai l'honneur de vous adresser le calendrier des opérations et la procédure de connexion relatifs au mouvement interdépartemental pour la rentrée 2021. Par ailleurs, je vous précise que les informations relatives à la procédure de mouvement interdépartemental, y compris les détails des éléments de barème, sont désormais inscrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles publiées au Bulletin Officiel spécial n°10 du 16 novembre 2020.

**I- Le calendrier du mouvement interdépartemental au titre de 2021**

1 - Formulation des demandes

- |  |  |
|--|--|
| <b>Lundi 16 novembre 2020</b>                              | Ouverture de la plateforme Info mobilité accessible entre 9h30 et 19h00 au 01 55 55 44 44. |
| <b>Mardi 17 novembre 2020</b><br>à 12h00 (heure Métropole) | Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM.  |
| <b>Mardi 8 décembre 2020</b><br>à 12h00 (heure Métropole)  | Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la cellule info-mobilité. |

2 - Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives

- |   |   |
|---|---|
| <b>A compter du mercredi 9 décembre 2020</b>  | Envoi par les services départementaux des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.  |
| <b>Mercredi 16 décembre 2020 au plus tard</b> | Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux directions des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi). |

**L'absence de la confirmation de demande transmise avant le 16 décembre 2020 annule la participation au mouvement du candidat.**

- Demandes formulées au titre de rapprochement de conjoints

Au vu du contexte sanitaire de l'année 2020, par exception, les mariages et les Pacs intervenus **avant le 31 octobre 2020** seront pris en compte pour le mouvement interdépartemental au titre de 2021.

- Demandes formulées au titre du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)

Pour les demandes de bonifications au titre de la reconnaissance du CIMM, un formulaire à compléter par les participants est disponible sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « mutation des personnels enseignants du premier degré » ([www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498](http://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498)).

Ce formulaire doit être adressé aux services départementaux accompagné des pièces justificatives.

- Demandes formulées au titre du handicap

Les personnels qui sollicitent un changement de département à ce titre doivent déposer un dossier auprès du service DRH de la DSDEN 48 sans attendre la fin de la période de saisie des vœux (cf. dossier en annexe).

### 3 - Demandes de modification et demandes tardives

**Mardi 19 janvier 2021 au plus tard** Date limite de réception par les services départementaux des **demandes tardives pour rapprochement de conjoints** ou des **demandes de modifications de la situation familiale.**

Les formulaires permettant de solliciter une demande tardive de participation ou de modification de la demande sont disponibles sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « mutation des personnels enseignants du premier degré » ([www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498](http://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498)).

Ils sont à transmettre au département de rattachement.

**Il est rappelé qu'aucune demande ne doit être transmise à l'administration centrale.**

### 4 - Phases de consultation des barèmes

**Mercredi 20 janvier 2021** **Affichage des barèmes dans Siam.**

**Du mercredi 20 janvier au mercredi 3 février 2021** **Phase de sécurisation et de correction des barèmes** par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés.

**Lundi 8 février 2021** **Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque IA-DASEN. Ils ne sont plus susceptibles d'appel.**

### 5 - Demande d'annulation de participation

**Judi 11 février 2021 :** Date limite de réception par les services départementaux des **demandes d'annulation de participation** (cachet de la Poste faisant foi).

### 6 - Résultats

**Mardi 2 mars 2021 :** Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation.

## **II- Procédure d'accès par internet au système d'information et d'aide aux mutations (Siam)**

L'accès à Siam peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Accéder sur son bureau virtuel en tapant l'adresse Internet : [www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html](http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html) ;
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion » ;

Attention : si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.

Enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services » puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application Siam premier degré.

Cette application permet à l'enseignant, en particulier, de saisir ses vœux de mutation et de consulter les éléments de son barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

Attention : l'enseignant ayant initié une demande de mutation par Siam recevra son accusé de réception uniquement dans sa boîte I-Prof. Les candidats seront informés précisément de cette modalité.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

  
Alexandre Falco



**Certificat médical confidentiel  
à compléter par le médecin traitant généraliste ou spécialiste du patient**

**réservé à l'usage exclusif du médecin conseiller technique ou du médecin de prévention  
en faveur des personnels de l'académie de Montpellier**

document soumis au secret professionnel  
article 226-13 du Code Pénal

Nom d'usage.....	Prénom.....
Nom de naissance.....	Date de naissance.....
Adresse.....	
.....	
.....	

<b>Pathologie ayant justifié la reconnaissance du handicap</b>

<b>Histoire de la ou des pathologies invalidantes</b>
Date de début des troubles :
Origine, circonstance d'apparition :
<input type="checkbox"/> compte(s) rendu(s) joint(s) (préciser)

**Description clinique actuelle :**

Evolution prévisible :

**Traitements, prises en charge thérapeutiques**

Nature et durée des traitements en cours (préciser les contraintes liées aux traitements, les effets secondaires)

Prises en charge régulières

- Hospitalisations itératives ou programmées
- Autres consultations médicales régulières, spécialisées ou non
- Autres prises en charges paramédicales régulières
- Autre (préciser)

Tout autre élément utile à l'examen de la demande du patient :

**Certificat médical établi le**

Signature et cachet du médecin

**ANNEXE I – DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP**

DSDEN de la Lozère  
Division des ressources humaines et des emplois 1<sup>er</sup> degré

Rentrée scolaire 2021

**DOSSIER MEDICAL CONFIDENTIEL**  
**Mouvement des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

**NOTICE DE RENSEIGNEMENTS**  
**A JOINDRE A TOUTE DEMANDE DE BONIFICATION**  
**AU TITRE DU HANDICAP**  
**(BO n° 42 du 13 novembre 2014)**

NOM – PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

SITUATION DE FAMILLE : .....

NOMBRE ET AGE DES ENFANTS A CHARGE : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

.....

.....

COMMUNE : ..... CODE POSTAL : .....

N° DE TELEPHONE : .....

AFFECTATION ACTUELLE (adresse de l'école ou de l'établissement) :

.....

.....

FONCTIONNAIRE-STAGIAIRE : OUI  NON

TITULAIRE :

Affectation à titre définitif

Affectation à titre provisoire

Date de nomination dans le poste actuel : .....

**POSITION ACTUELLE :**

- activité

- congé de maladie ordinaire

- CLM ou CLD

- disponibilité

- autre :

Fait à ....., le .....

Signature